La MSA partenaire des services d'accueil enfance et jeunesse

La MSA développe une politique d'accueil des jeunes enfants et d'accès aux loisirs des adolescents.

Elle participe au **financement de l'accueil des enfants** de moins de 4 ans en structures collectives (crèches, haltes-garderies, jardins d'enfants…). Elle verse une prestation de service unique à ces structures pour en faciliter l'accès aux familles agricoles qui voient ainsi diminuer leur participation financière.

Elle peut financer l'accueil des enfants de plus de 4 ans en dehors des temps scolaires, en garderie, en centre de loisirs sans hébergement. Elle effectue dans ce cas un **versement financier aux structures ou aux familles**.

Elle participe également au financement de **structures dédiées aux familles** comme les relais assistantes maternelles (Ram) ou lieux d'accueil enfants-parents (Laep) dont l'accès est gratuit.

Enfin pour développer une offre d'accueil équilibrée des enfants et des adolescents sur le territoire, elle contribue, en partenariat avec la Caf et les communes ou communautés de communes, au financement des **équipements et services d'accueil** dans le cadre des contrats enfance jeunesse.

L'accueil du jeune enfant et l'accès aux loisirs des jeunes
La MSA, partenaire des services d'accueil enfance et jeunesse
L'essentiel et plus encore
santé famille retraite services
Crèche, halte garderie, centre de loisirs...
l'accueil de vos enfants avec la MSA
L'essentiel et plus encore

Pour plus de renseignements adressez-vous à votre caisse ou consultez le site internet de la MSA.

www.msa.fr

L'essentiel et plus encore
santé famille retraite services

81
Le magazine de la MSA
Bulletin d'information de la Mutualité sociale agricole | Mensuel | février 2008

Accueil des jeunes enfants
Le milieu rural relève le défi

Le dossier du mois
Février 2008

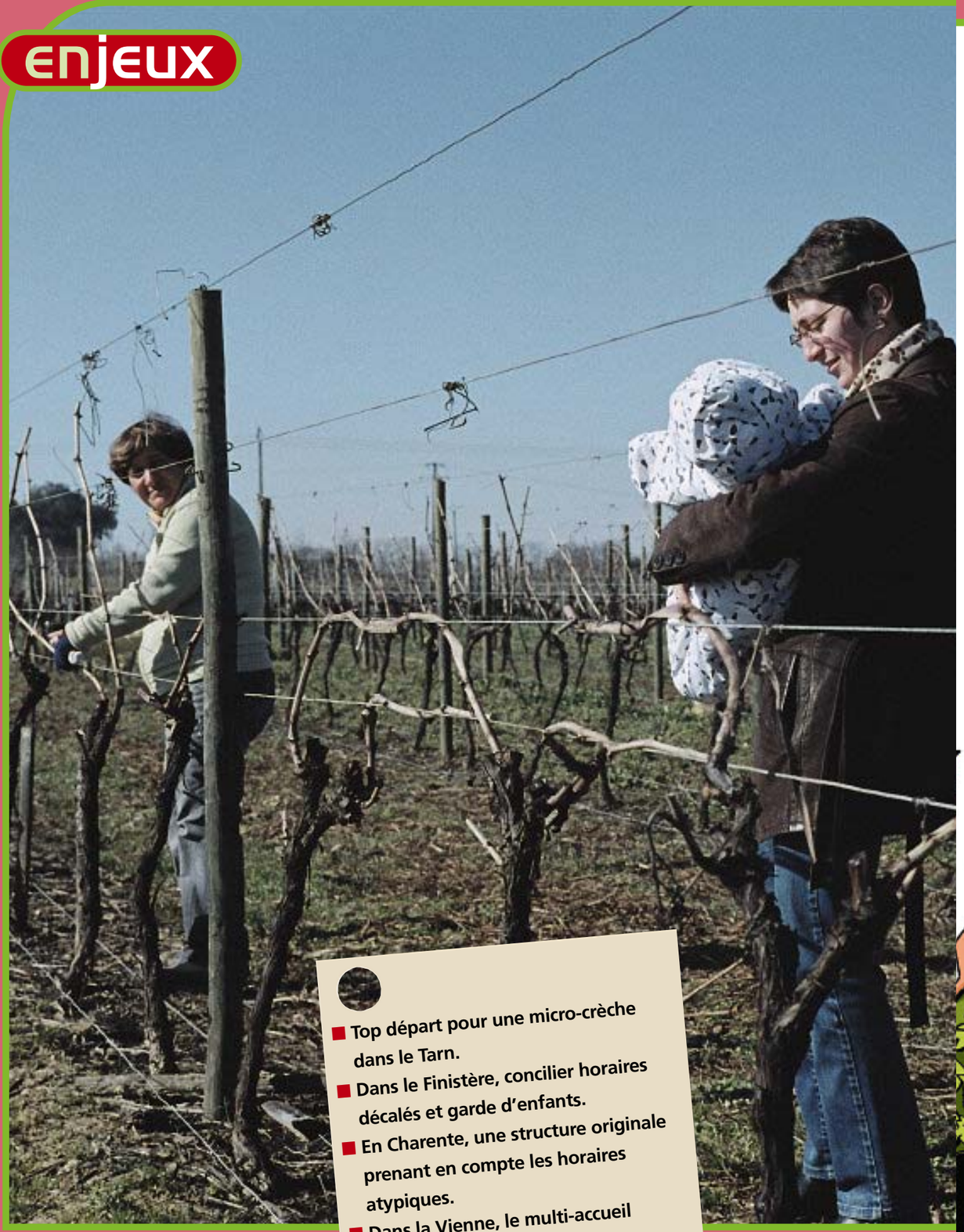

© CCMSA service Imag(es)

- Top départ pour une micro-crèche dans le Tarn.
- Dans le Finistère, concilier horaires décalés et garde d'enfants.
- En Charente, une structure originale prenant en compte les horaires atypiques.
- Dans la Vienne, le multi-accueil en intercommunalité.
- La politique de la MSA en faveur de la petite enfance.

Aides et dispositifs pour favoriser la garde d'enfants

Le budget consacré à la garde de l'enfant représente un coût important. Pour cela, des aides existent. Si, en plus, les services se développent, la vie des parents n'en sera que facilitée.

La prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) est une prestation unique et globale, qui se substitue, pour les enfants depuis 1er janvier 2004, à cinq prestations préexistantes destinées à aider les parents à couvrir les frais liés à la naissance et à la garde de leur(s) enfant(s). Elle est constituée d'un socle de base – prime de naissance et allocation de base versée sous condition de ressources, mensuellement, de la naissance de l'enfant à ses 3 ans – et de compléments octroyés en fonction du choix du mode de garde par la famille :

• Le complément de libre choix du mode de garde s'adresse aux parents d'enfant(s) âgés de 0 à 6 ans qui choisissent de continuer à exercer une activité professionnelle. Il permet de couvrir une partie des charges liées à l'emploi d'une personne pour la garde de l'enfant à domicile ou d'un assistant maternel agréé. Jusqu'ici réservé aux modes de garde individuels, ce complément peut aussi être accordé aux parents confiant leur enfant à une micro-crèche. Le montant de la prestation varie en fonction de l'âge de l'enfant gardé, de la composition de la famille et des ressources du foyer.

• Le complément de libre choix d'activité s'adresse aux parents qui ont réduit ou arrêté leur activité professionnelle pour élever leurs jeune(s) enfant(s) jusqu'aux 3 ans du dernier enfant. Il est versé, pour un premier enfant, pendant 6 mois après le congé de maternité ou de paternité. À partir du deuxième enfant, le complément de libre choix d'activité est versé jusqu'au mois précédant ses 3 ans. Le montant de cette prestation varie en fonction de la durée de l'activité professionnelle et dépend du droit à l'allocation de base.

En structure d'accueil, la MSA apporte également une participation aux frais de garde des enfants de moins de 4 ans en crèche ou halte-garderie, afin d'atténuer le prix payé par la famille : elle est fonction des ressources de la famille. L'aide – dite prestation de service unique – est versée directement aux structures ; elle est d'un montant similaire à celle proposée pour le régime général.

La MSA finance aussi des structures **pour développer l'accueil des enfants et des jeunes,** telles que les lieux d'accueil enfants-parents qui permettent aux familles de se rencontrer, les relais assistantes maternelles (information, rencontres et jeux pour les enfants, échanges entre parents et assistantes maternelles).

Elle peut co-signer avec la Caf et des collectivité locales des **contrats « enfance et jeunesse »,** qui visent à aider les communes à développer ou mettre en œuvre une politique locale globale et concertée en faveur de l'accueil des moins de 18 ans. Ces contrat sont destinés à :

• favoriser le développement et optimiser l'offre d'accueil par un soutien ciblé sur les territoires les moins bien servis, par une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants, un encadrement de qualité, une implication des enfants, des jeunes et de leurs parents dans la définition des besoins, la mise en œuvre et l'évaluation des actions, et aussi une politique tarifaire accessible aux enfants des familles les plus modestes.

• contribuer à l'épanouissement des enfants et des jeunes et à leur intégration dans la société par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation pour les plus grands.

Enfin, on le constate par exemple avec l'expérimentation micro-crèches, la MSA peut octroyer des **aides au démarrage d'actions nouvelles** ou innovantes.

Ensemble pour agir

Les projets petite enfance passent incontournablement par des partenariats. Parmi les partenaires privilégiés de la MSA : les Caf, les collectivités locales, les associations – principalement Familles rurales et les ACEPP (associations des collectifs enfants parents professionnels) –, les conseils généraux.

enjeux

Mode de garde principal des enfants de moins de 3 ans [en semaine entre 8 h et 19 h selon la taille de l'unité urbaine (en%)]

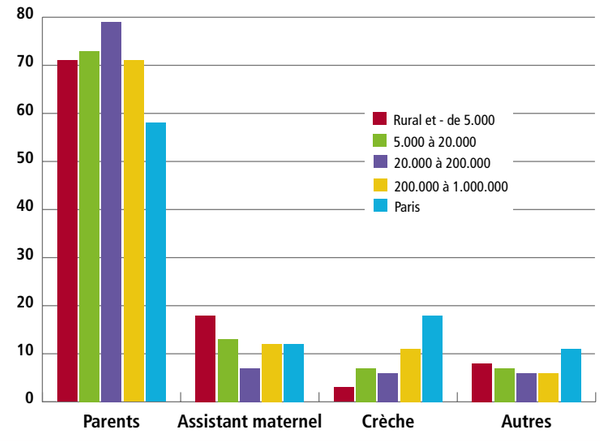

© Source : Drees - Enquêtes modes de garde et d'accueil des jeunes enfants, 2002.

La proportion d'enfants dont la crèche est le mode d'accueil principal augmente avec la taille de la commune : elle atteint près de 20 % à Paris, contre moins de 3 % dans les communes rurales ou de moins de 5.000 habitants.

tion se révélait parfois pénalisante également sur un plan pécuniaire pour les familles. Si, aujourd'hui, la MSA participe au financement de l'accueil des jeunes enfants en structures collectives sur des bases identiques (conditions d'attribution et montants) à celles de la caisse d'allocations familiales, il n'en a pas toujours été ainsi. « *Les ressortissants agricoles sont apparus très fréquemment victimes de discriminations tarifaires de la part des crèches, des CLSH (centres de loisirs sans hébergement) ou des haltes-garderies, soumis à des conditions d'inscription dissuasives, inscrits sur liste d'attente voire dans certains cas extrêmes refusés par les structures* » [(1)], pointe Karine Nouvel, chargée de mission enfance famille à la CCMSA. Une situation qui a poussé le régime agricole à agir afin d'atteindre la parité.

Spécificités du milieu rural

Cette volonté politique affichée par la MSA a conduit la Cnaf à lui permettre, depuis janvier 2003, de participer aux contrats enfance et contrats temps libre (devenus depuis les « contrats enfance jeunesse »). Dès lors, une collaboration étroite a pu se mettre en œuvre sur le terrain avec les collectivités locales, particulièrement dans les zones rurales, où il reste encore un important retard à combler.
Si la MSA développe donc sa politique petite enfance dans le cadre de dispositifs de contractualisation créés par la Cnaf, elle la conduit en y apportant sa patte, avec une approche spécifique. Les questions qui se posent en milieu rural – les reportages et témoignages précédents en témoignent – justifient cette posture singulière et le travail sur des solutions toujours adaptées aux besoins particuliers de la population agricole et rurale et à la configuration des territoires : d'où la recherche de solutions innovantes, tenant compte notamment des spécificités en terme de capacité d'accueil (les faibles effectifs d'enfants expliquent les projets montés en intercommunalité ou les projets de micro-crèches qui commencent à voir le jour), en terme d'activité agricole (rythme de travail – horaires décalés, atypiques, travaux saisonniers…), à la réalité géographique (développement de haltes-garderies itinérantes, permettant d'offrir un service au plus grand nombre et de répondre aux contraintes géographiques et aux difficultés de déplacement). Autre caractéristique du milieu rural : le risque d'isolement et l'importance donc d'intégrer cette dimension dans la recherche de solutions. Une recherche de solutions toujours voulue dans un cadre participatif – réunissant familles, tissu associatif et partenaires locaux – marque de fabrique de la MSA. ■

Gildas Bellet

(1) L'accueil des jeunes enfants : un défi pour les territoires. Document réalisé dans le cadre d'un projet Equal « Travailler et être parents en milieu rural : un défi à l'espace et au temps » (2002-2005), mené par Familles rurales.

enjeux

Accueil des jeunes enfants

Le milieu rural relève le défi

Moins équipés et pourtant confrontés à une forte demande, les territoires ruraux cherchent à s'organiser pour offrir à la population des services diversifiés pour l'accueil des jeunes enfants. Pas facile pour autant de permettre le libre choix du mode du garde, d'autant qu'existent des particularités liées à l'activité agricole (contraintes de certains exploitants agricoles en terme d'horaires, saisonniers devant se rendre sur différents sites de travail, horaires atypiques des salariés du secteur agro-alimentaire) et que se posent des problèmes d'éloignement et de déplacement… Pour répondre à ces attentes spécifiques, des formules innovantes se mettent progressivement en place : micro-crèches, haltes-garderies itinérantes, crèches d'entreprise ou autre solution pour les parents ayant des horaires de travail décalés… Tour d'horizon et point sur la politique que développe la MSA en faveur de la petite enfance.

Des solutions pour les tout-petits

Un premier projet d'expérimentation de micro-crèche soutenu financièrement par la MSA vient de voir le jour dans le Tarn avec l'ouverture de « Ma deuxième maison » sur une petite commune rurale du pays du Réalmontais. Reportage.

Top départ dans le Tarn

© Nicole Nolfo

Une vraie maison avec un jardin, une grande pièce à vivre avec un coin repas et un coin jeu à la taille des enfants, un parc à bébé, des dessins partout, de beaux décors, deux chambres attenantes où chacun a son lit avec des accessoires de rangement personnalisés, une salle de bains aménagée en salle de change et équipée de petits w.c. individuels, une grande cuisine où officie une cuisinière pour confectionner à l'attention des petits hôtes des repas à partir de produits frais et de saison, la présence et l'attention d'un personnel encadrant expérimenté... La micro-crèche qui a ouvert ses portes le 8 février 2008 au coeur du tout nouveau lotissement social « les Fluorines » à Saint–Lieux Lafenasse, commune de 450 habitants, à mi-chemin entre Castres et Albi, offre bien comme son nom l'indique le cadre d'une « deuxième maison ». Les enfants venus avec leur maman passer quelques heures dans les lieux lors de la semaine d'adaptation ne s'y sont d'ailleurs pas trompés. Accueillis par Sylvie Angles, une des trois assistantes maternelles encadrantes, ils ont été sensibles à l'ambiance familiale et chaleureuse des locaux et ont investi sans aucune appréhension l'espace qui leur est réservé. 17 familles réparties sur les 14 communes du Réalmontais dont deux familles d'exploitants agricoles ont d'ores et déjà inscrit leur enfant, soit à temps partiel, soit à temps complet, dans cette structure qui a créé l'équivalent de 3 temps plein pour l'encadrement, un poste de 20 heures hebdomadaires pour la responsable technique et un poste de 15 heures hebdomadaires pour la cuisine. Ouverte du lundi au vendredi de 7 h 30 à 18 h 30, elle accueille à ce jour simultanément 8 enfants dont 2 bébés de 3 mois, 3 enfants de 17 à 18 mois et 3 enfants de 2 ans et demi. Une place supplémentaire est réservée à l'accueil d'urgence d'un enfant. Les tarifs sont fixés en fonction des revenus des familles et celles-ci bénéficient de la Paje (prestation d'accueil du jeune enfant).

Une expérimentation réfléchie

Ce projet soutenu financièrement par la MSA dans le cadre de son appel à projet « expérimentation micro-crèches », par le Conseil général du Tarn, la Caf et par la communauté de communes du Réalmontais est l'un des tout premiers projets d'expérimentation

communes solidaires

que nous avons mis en place pour la communauté de communes du pays vouglaisien, voici deux ans, nous remarquons que les assistantes maternelles se déplacent aujourd'hui non seulement dans leur commune, mais dans les communes voisines. Cela montre la naissance d'une identité territoriale réelle», affirme Christophe Finsterlé. Quant au partenariat entre la MSA, la Caf et la Protection maternelle et infantile (PMI), il fonctionne efficacement. «*Nous travaillons la main dans la main, il y a de la place pour chacun*», déclare Marcel Moreau. C'est ainsi que des projets avancent. ■

Thomas Bousquet

© Pascal Thébault/MSA Vienne

Précédents échos

Différentes initiatives visant à répondre aux besoins de garde des jeunes enfants en milieu rural ont fait l'objet d'articles dans de précédents numéros. Les derniers en date :

- **« Tout un canton se mobilise », reportage dans le Maine-et-Loire où la création d'un bébé-bus a été l'élément déclencheur d'une dynamique aboutissant à la signature d'un CDST (*Le Bimsa* de janvier 2003) ;**
- **« Au plus près des besoins », reportages dans les Pyrénées-Atlantiques où une halte-garderie itinérante a été mise en place et dans le Maine-et-Loire où des solutions sont cherchées pour la garde des enfants des saisonniers (*Le Bimsa* de février 2004) ;**
- **« Les mères prennent l'initiative » dans les Côtes-d'Armor pour développer des activités d'éveil pour les tout-petits, tandis que la MSA du Morbihan mène ou participe à des études sur « Horaires atypiques et garde d'enfants » (*Le Bimsa* de mars 2004) ;**
- **« Des bouts de chou à l'arrêt de bus », reportage sur un bébé-bus en Corrèze (*Le Bimsa* de novembre 2005) ;**
- **« La solidarité n'est pas un vain mot », reportage dans les Deux-Sèvres sur un réseau « SOS dépannage garde d'enfants » (*Le Bimsa* d'octobre 2007).**

Cap sur la famille

Pour une politique familiale intégrant, en matière d'accueil du jeune enfant, le respect du choix de vie des familles, l'évolution de leurs besoins et les spécificités du milieu rural, la MSA écoute, propose, associe, met en relation et innove... Objectif : le développement de solutions locales adaptées.

Comment réussir à mener de front son activité professionnelle, sa vie de famille, jongler avec les distances, trouver les services adaptés pour faire garder ses enfants quand on est parent en milieu rural ? Éparpillement des assistantes maternelles, manque d'équipements collectifs, formules d'accueil insuffisamment diversifiées… compliquent la donne et génèrent des tensions en matière d'organisation du quotidien. Mais les initiatives continuent de se multiplier pour favoriser le développement des structures et faciliter une délicate articulation entre les aspirations ou les contraintes professionnelles, familiales et territoriales.
Pour la population agricole, la MSA s'est aussi positionnée de manière volontariste afin de combler le retard. D'autant que la situa-

Multi-accueil pour

Dans la Vienne, de nombreux contrats enfance jeunesse témoignent de l'engagement de la MSA en faveur de l'accueil des jeunes enfants, et de la solidarité intercommunale. Explications.

Depuis 2006, pas moins de dix-sept contrats enfance jeunesse ont été signés par la MSA de la Vienne, qui s'ajoutent aux douze contrats signés auparavant. Pourquoi un tel essor ? Il s'agit de répondre aux besoins en matière de garde d'enfants pour une population péri-urbaine en pleine croissance, ainsi que pour les ruraux et particulièrement ceux des gros bourgs, face aux carences des modes de garde individuelle. Le nombre d'assistantes maternelles ne suit pas, en effet, la progression des besoins. Enfin, les structures d'accueil résultant de la signature de ces contrats correspondent aux voeux d'une grande majorité des parents, qui souhaitent que leurs enfants soient placés dans un cadre collectif.

Les contrats sont pour la plupart conclus avec des communautés de communes. «*Nous privilégions cette option, à laquelle le conseil d'administration de la MSA est attaché,* souligne Marcel Moreau, responsable de l'action sanitaire et sociale de la MSA de la Vienne. *Pour les structures d'accueil, cela nous permet de tenir les critères de remplissage et de coût, certes, mais c'est aussi une question de solidarité entre communes*», précise-t-il. «*L'intercommunalité permet à l'ensemble d'un territoire de soutenir ces structures, pour que toute la population en bénéficie*», renchérit Christophe Finsterlé, chargé de mission en action sanitaire et sociale. «*Le partenariat créé par la MSA, la Caf et les communautés de communes est un moyen de fédérer les plus petites d'entre elles, qui travaillent ensemble aujourd'hui.*»

Des services itinérants

Généralement, pour la petite enfance, ces contrats financent un centre multi-accueil, fournissant aux parents d'enfants de moins de quatre ans une crèche et une halte-garderie. Les parents sont, autant que possible, impliqués dans la gestion de ces centres, via un partenariat avec une Association des collectifs enfants parents professionnels (ACEPP). En dehors de cette structure fixe, se développent les services itinérants que sont les relais assistantes maternelles et les lieux d'accueil parents-enfants. Les premiers sont des lieux d'animation, d'information et de formation professionnelle pour les assistantes maternelles, qui acquièrent ainsi une professionnalisation de leur métier et se sentent moins isolées. Les seconds sont destinés aux parents et aux grands-parents, encadrés comme les relais par des professionnels. Ils fournissent des temps d'échange et de rencontre autour des enfants, et sont une source précieuse d'information. Ces deux outils sont eux aussi mis en œuvre dans un cadre intercommunal. «*Dans le relais de micro-crèche en milieu rural. Il a pu voir le jour grâce à la détermination et à l'implication de l'association de bénévoles « Ma deuxième maison » présidée par Balbina Gutierrez. «Ayant été moi-même confrontée il y a quelques années à la difficulté de faire garder mes enfants quand j'étais en congé parental pour pouvoir chercher du travail, j'ai créé une association avec des parents pour tenter de créer entre eux des structures de garde adaptées à ce type de situation.*»

Un projet collectif qui a créé un lien social

«*Quand nous avons entendu parler de l'expérimentation des micro-crèches souhaitée par Philippe Bas dans le cadre de son plan petite enfance, nous sommes partis dans cette voie. Le concept répondait à notre préoccupation dans ses modalités de fonctionnement avec l'avantage d'un encadrement expérimenté. Le lotissement social de Saint-Lieux Lafenasse venait de se créer et nous avons pensé qu'une structure de ce type aurait toute son utilité dans ce lieu où de nouvelles familles venaient de s'implanter avec des besoins de garde ponctuels ou réguliers. Nous avons testé l'idée auprès de la population du lotissement. Tous les habitants y compris ceux qui n'étaient pas des utilisateurs potentiels de la micro-crèche se sont montrés enthousiastes, le maire de la commune également. À partir de là nous avons retenu un logement sur le lotissement pour être prêts dès la parution du décret autorisant l'expérimentation des micro-crèches. Parallèlement, nous avons contacté les acteurs institutionnels de la petite enfance pour les intéresser à notre projet et solliciter un appui technique et financier. De ce côté-là également l'écoute s'est révélée positive et nous avons pu avancer concrètement dans la réalisation. Ce projet a suscité une grande mobilisation de la population du lotissement social. Des familles utilisatrices ou non de la crèche ont rejoint le conseil d'administration de l'association, d'autres sont au bureau. Elles ont participé à l'aménagement des locaux, les papas ont aidé à certains travaux, les enfants de l'école ont réalisé des dessins. C'est devenu un projet collectif qui a crée un vrai lien social.*» Ce lien social, cher à Balbina Gutierrez, sera également au cœur du projet éducatif que l'association a dessiné pour la micro-crèche. «*Il est prévu une animation d'éveil des enfants autour de l'alimen-*

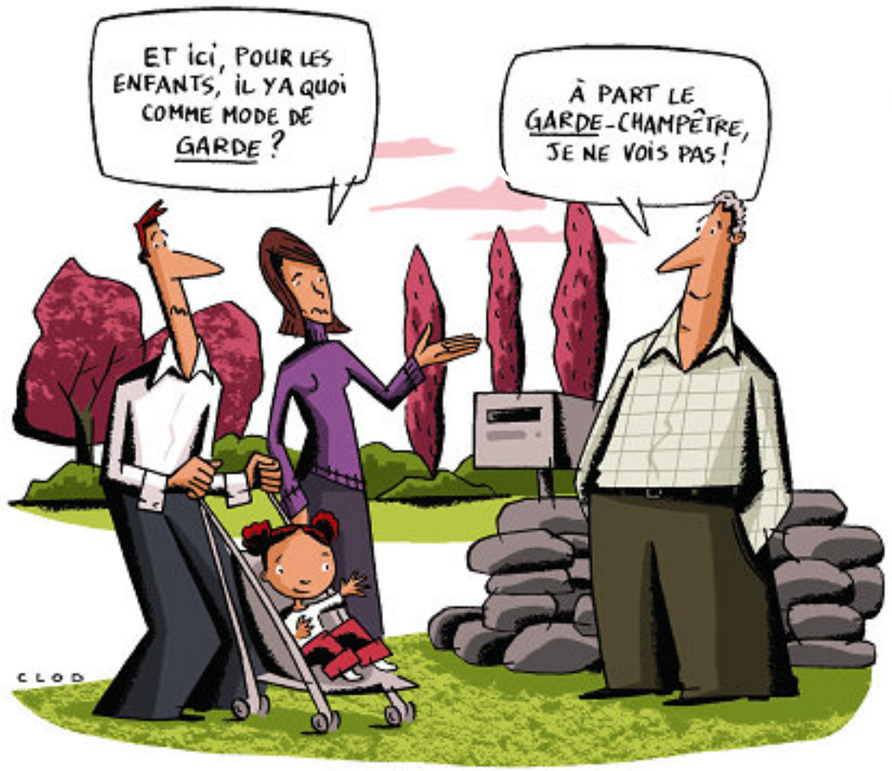

Un appel à projets MSA

La MSA, via un appel à projets au sein du réseau, est partie prenante de l'expérimentation. Cet appel à projets se déroule en 2 vagues successives ; la 1re s'est déroulée de juillet à octobre 2007 et a débouché sur 7 projets d'expérimentation (Alpes-Vaucluse ; Limousin ; Corse ; Côtes-d'Armor ; Tarn-Aveyron-Lot). La 2e vague est engagée depuis le 1er janvier 2008 ; 24 projets sont à l'étude dans les départements en perspective de la remise des dossiers d'ici le 30 avril 2008. Les MSA pourront déposer jusqu'à 3 projets au maximum. Une subvention de 20.000 € par projet est attribuée par la CCMSA en deux tranches successives de 10.000 €, l'une dès la validation du projet, l'autre dès la création effective de la micro-crèche.

tation. Les repas sont élaborés sur place avec des produits frais et de saisons issus des circuits courts et solidaires et des producteurs locaux. Les enfants seront amenés à découvrir et à repérer les légumes et les fruits de saison en les touchant et en les visualisant. Des réunions autour de l'alimentation de l'enfant seront organisées entre les parents, ils pourront échanger des recettes. Nous prévoyons également d'organiser des sorties avec les parents pour faire découvrir aux enfants les richesses naturelles du milieu rural, les sensibiliser à l'environnement. » Les projets ne manquent donc pas et l'association « Ma deuxième maison » peut compter sur le dynamisme de sa présidente pour se donner tous les moyens de faire de l'expérimentation de sa micro-crèche une réussite. Rendez-vous dans 3 ans. ■

Nicole Nolfo

Micro-crèches, mode d'emploi

La possibilité de création à titre expérimental de micro-crèches pour augmenter l'offre de garde, notamment dans les zones rurales, date de 2007. Le point sur ces nouvelles structures.

La micro-crèche accueille au maximum 9 enfants de moins de 6 ans, dont une place prévue pour l'accueil d'urgence d'un enfant. Le local doit être suffisamment spacieux et sécurisé pour l'accueil de jeunes enfants. Il peut s'agir d'une maison, d'un appartement soit directement loué par les créateurs de la micro-crèche soit mis à disposition par la commune. Ces nouvelles formules peuvent être associatives, municipales ou privées. C'est le président du conseil général du département qui donne l'autorisation d'ouvrir la micro-crèche après l'avis favorable du médecin de la PMI (protection maternelle et infantile). Les familles peuvent bénéficier de la prestation « PAJE complément mode de garde » jusqu'ici réservée aux modes de garde individuels, ce qui représente une prise en charge importante de la dépense. L'encadrement et la prise en charge des enfants doivent être assurés par 3 professionnels. Ils doivent disposer au minimum de 5 ans d'expérience comme assistant maternel ou de 2 ans d'expérience auprès des jeunes enfants et d'une qualification de niveau V minimum (CAP petite enfance, auxiliaire de puériculture).

Un maximum de sécurité

Les employés sont salariés de la structure et n'ont pas le même statut que les assistants maternels. Lorsqu'il y a plus de 3 enfants présents dans la micro-crèche, deux des professionnels doivent être présents pour assurer aux enfants un maximum de sécurité. Il n'est pas obligatoire de nommer un directeur ou une directrice. Le gestionnaire peut aussi désigner une personne chargée du suivi technique, de l'élaboration et de la mise en œuvre du projet d'accueil. Ce peut être un professionnel de la petite enfance ou non. Si la personne n'a pas ces qualifications, le gestionnaire de la micro-crèche doit cependant s'assurer du concours de quelqu'un les possédant. La personne chargée du suivi technique du projet peut être présente ou non dans le local. Elle peut assurer ce suivi à temps partiel (quelques heures par semaine). Il peut par exemple s'agir d'une personne de la mairie, du coordonnateur petite enfance du département… ■

Tous coopèrent pour les petits

C'est une formule originale réunissant des acteurs multiples – institutionnels, salariés, parents, entreprises, associations… – qui est choisie pour l'accueil des petits dans une communauté de communes charentaise. Voici comment.

Comment faire pour accueillir des enfants quelles que soient les contraintes horaires des parents ? C'est un des défis principaux relevés par la communauté de communes des « 3 B » (Barbezieux, Brossac, Baignes) en Charente. Cette dernière a signé un Contrat enfance sur la période 2005-2008 avec la MSA et la Caf. Ce contrat porte sur la création d'un centre multi-accueil à horaires étendus. Les élus locaux, sous l'impulsion de leur président, ont choisi une formule originale pour le gérer, la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC). C'est d'ailleurs la première fois en France que cette forme sociétaire est choisie pour une activité d'accueil de jeunes enfants.

Les entreprises parties prenantes

Comme son nom ne l'indique pas, la SCIC est une société anonyme ou une société à responsabilité limitée. Elle a pour objet la production ou la fourniture de biens et de services d'intérêt collectif, qui présentent un caractère d'utilité sociale. Elle fonctionne selon les principes coopératifs, ce qui veut dire notamment pour ses membres que chacun a voix égale aux décisions. Son intérêt est de réunir toutes les personnes, morales ou physiques, qui veulent s'associer à la réalisation d'un projet de développement local durable. Il peut s'agir des professionnels du centre d'accueil, des parents, des bénévoles, des collectivités publiques, des associations, des entreprises, la liste étant non limitative. Rendre les entreprises parties prenantes est une possibilité intéressante pour le futur centre d'accueil, qui ouvrira ses portes avant la fin de l'année 2008. En effet, il n'avait pas été possible d'intégrer leurs contraintes particulières lors du diagnostic établi par la MSA et la Caf, portant sur les besoins locaux. La constitution d'une association vouée à l'élaboration de la SCIC a permis de remédier à cet inconvénient. Cette structure s'appelle « la Coopé des p'tits B » et l'enquête qu'elle a menée a permis de compléter le diagnostic par une approche des entreprises. Cette enquête a mis à jour des besoins de garde destinés aux salariés travaillant selon des horaires atypiques. Résultat, les permanences du centre d'accueil seront étendues pour s'adapter à ces situations. Cette adaptation ne va pas sans alourdir le prix de revient du futur centre d'accueil, que le Contrat enfance contribue à financer. Mais là encore, la SCIC ouvre une perspective intéressante. Les entreprises adhérentes pourront en effet réserver des places (le centre en comptera vingt), qu'elles financeront, pour les enfants de leurs salariés. Ce qui ne modifiera en rien le fonctionnement sur un mode coopératif de la structure, comme le souligne Christine Vimpère, assistante sociale à la MSA de la Charente. Elle résume l'originalité du choix des élus de la communauté de communes en ces termes : « *La SCIC permet d'allier la démocratie de l'associatif à la rigueur de gestion de l'entreprise.* » ■

Thomas Bousquet

> « Chaque membre de la structure a voix égale aux décisions

tions familiales. Une coordinatrice est recrutée. Le service de gardes atypiques des enfants est créé, ainsi qu'un relais parents assistantes maternelles. Ce service innovant en milieu rural, baptisé « *Loustic Services* », fonctionne depuis avril 2004. La MSA, qui soutient financièrement cette initiative, a par ailleurs, sur décision de son Comité d'action sanitaire et sociale du 24 août 2006, signé une convention de partenariat avec la communauté de communes pour soutenir ce service pour une période de deux ans (2006 - 2007). Une nouvelle convention de partenariat devrait être signée prochainement pour une durée de trois ans (2008 - 2010). « *La continuation de ce service n'est pas remise en cause,* assure Yvette Kermoal, agent de développement social local à la MSA du Finistère, *car il correspond à un besoin évident de la population. Le volume horaire utilisé et son augmentation constante depuis la création en est la démonstration* ». En effet, présente Dominique Dugrais, la coordinatrice, « *nous sommes passés de 854 heures de travail en 2004 à 4.680 en 2007, soit trois équivalent temps plein. Depuis sa création, 64 familles ont fait appel à ce service pour une centaine d'enfants, dont la majorité a entre trois et dix ans* » (le service est ouvert aux enfants de zéro à douze ans). 42 % des familles utilisatrices de ce service en 2007 sont affiliées à la MSA.

Une initiative reconnue

Le Conseil économique et social de Bretagne a répertorié 50 initiatives menées sur la région, afin de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées. Toutes sont innovantes et transposables. Elles reposent sur des partenariats entre des organismes pas forcément habitués à travailler ensemble. Ces 50 initiatives très différentes sont classées en cinq thèmes : valoriser, relier, organiser, faciliter et créer. Le quatrième thème regroupe les initiatives visant à supprimer les freins périphériques à l'accès, au retour ou au maintien dans l'emploi. Les freins les plus souvent repérés sont la garde d'enfants, les déplacements et les difficultés de logement. Concernant la garde d'enfants, parmi les solutions imaginatives de gardes d'enfants pour faire face à des horaires atypiques, est cité Loustic services à Châteauneuf-du-Faou.

Favoriser l'emploi des femmes

Ce service de proximité, qui est réservé aux habitants de la communauté de communes, répond à trois critères. Il est accessible aux familles à revenus modestes, puisque le tarif horaire varie, en fonction des revenus, de 2,31 € à 4,98 € par famille. Il vient compléter les autres modes de garde d'enfants existants sur le territoire. Il vise à favoriser l'emploi des femmes, en permettant notamment aux mamans qui élèvent seules leurs enfants de pouvoir continuer à travailler. « *Sa création a pu se faire grâce à une forte motivation des élus et à une mobilisation importante des acteurs économiques et sociaux du territoire,* précise Bernard Saliou, le président de la communauté de communes. *L'intérêt est à la fois économique et social. Nous avons pris le temps de la réflexion et du dialogue, car nous ne voulions pas d'un projet expérimental, mais d'une réponse pérenne.* »

Un personnel qualifié

Les prises en charge s'effectuent 7 jours sur 7, tout au long de l'année et ce, entre 4 heures et 9 heures du matin et entre 18 heures et 21 heures. « *Soit l'enfant se réveille, soit il se couche avec l'un de ses parents* », indique Dominique Dugrais, qui centralise les demandes. Elle contacte ensuite les associations d'aide à domicile locales, soit trois ADMR [3] et l'ADSMN [4], qui ont signé une convention de prestations de service avec la communauté de communes, dans laquelle elles s'engagent à mettre à disposition du personnel qualifié pour la garde d'enfants. Les « auxiliaires de famille » (une trentaine au total) se rendent chez les familles, la garde se faisant uniquement à domicile (mais elles ne sont pas autorisées à dormir sur place). La majorité des interventions a lieu le matin. Elle souligne que « *ce mode de garde à domicile est un moyen de respecter l'équilibre et le rythme de vie des enfants. Ils se lèvent par exemple à 8 heures pour aller à l'école, alors que leurs parents sont partis travailler tôt* ». « *Ce service permet également de concilier vie professionnelle et vie familiale et de stabiliser les salariés dans leur travail, notamment les mères, après un congé de maternité ou un congé parental* », complète Yvette Kermoal. ■

Anne Pichot de la Marandais

(1) Abattage, transformation et distribution de tous les produits issus du porc.

(2) Entreprises, PMI, Caf, MSA, Conseil général, assistantes maternelles, Communauté de communes, parents, associations d'aide à domicile locales.

(3) Association d'aide à domicile en milieu rural.

(4) Association d'aide à domicile et de soins des Montagnes noires.

[INTERVIEW]

Dynamique partenariale autour de valeurs partagées

L'expérimentation de cette micro-crèche est soutenue par la MSA et l'ensemble des partenaires institutionnels locaux. Elle répond à une vision partagée de la dynamique territoriale à insuffler autour de l'accueil de la petite enfance. Entretien avec les responsables du projet.

La MSA Tarn-Aveyron-Lot (TAL) a présenté ce projet auprès de la CCMSA dans le cadre de l'appel à projet national pour l'expérimentation de micro-crèches. Comment s'inscrit-il dans la politique d'action sociale de votre MSA ?

Martine Laclau, administrateur à la MSA : Le conseil d'administration a exprimé sa volonté de faire du pôle enfance/jeunesse/famille un des axes forts de la politique d'action sociale de la MSA en accordant une attention particulière aux territoires les plus ruraux. L'offre de services de proximité aux familles y est souvent insuffisante pour qu'elles puissent aisément concilier vie familiale et professionnelle et c'est particulièrement le cas pour les familles agricoles confrontées dans nos régions d'élevage à des contraintes particulières pour la garde des jeunes enfants. L'expérimentation du projet de micro-crèche «Ma deuxième maison» est pour le conseil d'administration une voie qui mérite d'être expérimentée car elle peut constituer une solution adaptée pour les familles. Porté par une association, ce projet est également un facteur de développement social local auquel le conseil d'administration est très attaché.

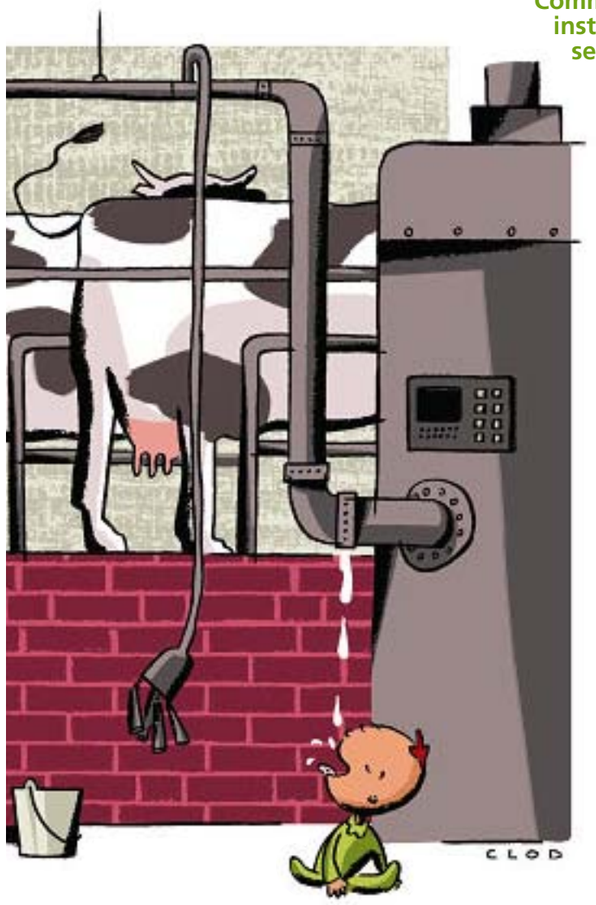

Comment les partenaires institutionnels de la MSA se sont-ils mobilisés ?

Jean-Marc Cazals, directeur général adjoint de la MSA TAL : Il existe dans le département du Tarn une culture partenariale très ancienne et très active autour de la politique de la petite enfance. L'ensemble des partenaires – Caf, MSA, PMI – est représenté au sein de la commission départementale d'accueil du jeune enfant et un groupe technique émanant de cette commission se réunit trimestriellement pour faire le point des réalisations et des projets en cours. De plus, il existe un partenariat fort entre la MSA et la Caf formalisé par une charte autour de la politique enfance-jeunesse. Les partenaires se connaissent donc bien et ont l'habitude de travailler ensemble dans l'optique de conjuguer leurs compétences pour apporter des solutions adaptées aux spécificités des différents territoires et couvrir ainsi l'ensemble des besoins des familles sur le département. C'est dans cette perspective que le groupe technique de la commission départementale accueil du jeune enfant a étudié, avec l'association porteur du projet, la faisabilité d'une expérimentation, chacun des partenaires apportant son appui technique en fonction de son champ spécifique d'expertise.

Au niveau local, comment le projet a-t-il été soutenu ?

Jean-Luc Cantaloube, président de la communauté de communes du Réalmontais : Saint-Lieux Lafenasse, commune d'expérimentation du projet, relève de la communauté de communes du Réalmontais. L'intercommunalité mène une politique active en matière de petite enfance avec notamment un soutien à deux multi-accueils associatifs et la création d'un relais assistantes maternelles. Elle a donc été naturellement associée ainsi que les représentants des structures existantes à la réflexion sur le projet micro-crèche avec la MSA, la Caf et la PMI. Ce projet constituait pour l'intercommunalité une opportunité pour élargir le périmètre de son action à la partie « est » du territoire dans un souci d'équilibre territorial de l'offre de services. Encore fallait-il s'assurer que la création d'une micro-crèche répondait à un réel besoin et ne pénaliserait pas les structures déjà existantes. La première étape a consisté à mener une étude pour s'assurer de la pertinence de ce projet au regard des besoins de la population. Il a été établi qu'avec une moyenne de 88 naissances par an, un taux d'activité des mères supérieur à la moyenne départementale, une progression sensible de la mono-parentalité et le développement d'un programme d'habitat social attractif pour l'installation de nouvelles familles le besoin de structures de garde des jeunes enfants allait en grandissant et que les structures existantes ne suffisaient pas à le combler. Par ailleurs l'intercommunalité a marqué un intérêt certain pour la philosophie du projet, proche des valeurs qu'elle développe dans une démarche d'Agenda 21 basée sur le développement durable. Le fait qu'il s'agisse d'un projet porté par des habitants et des partenaires institutionnels s'insérant dans un dispositif d'expérimentation avec un dispositif permanent de suivi et d'évaluation du service rendu a été déterminant dans sa décision de soutien financier. La création de 4 emplois locaux a joué également.

Quelles perspectives ouvre cette expérimentation ?

Guylaine Pastor, responsable adjointe du service social à la MSA TAL : Un comité local de suivi a été constitué avec tous les partenaires impliqués. Une grille d'évaluation et des indicateurs permettront de valider ou non les finalités sociales, territoriales, associative, éducative et gestionnaire du projet. Si ce bilan s'avère positif, il est prévu une extension de la micro-crèche sur un autre site du territoire de la communauté de communes du Réalmontais et la création de deux autres micro-crèches dans des secteurs géographiques très ruraux où l'activité agricole est encore importante. Ces structures devraient faciliter la vie des agricultrices confrontées, dans ces zones de montagne dédiées à l'élevage, à de grandes difficultés pour la garde de leurs jeunes enfants.

Propos recueillis par Nicole Nolfo

> « Un projet conçu dans un souci d'équilibre territorial de l'offre de services

© Nicole Nolfo

POUR GARDER ARTHUR, C'EST SIMPLE...
QUAND JE SUIS DU SOIR, C'EST TONTON EUGÈNE...
QUAND JE SUIS DU MATIN, C'EST MA MÈRE ...
SINON, C'EST MA BELLE MÈRE!
ET DES FOIS, C'EST MA VOISINE...
QUAND JE SUIS DU WEEK-END, C'EST SYLVIE...
DE TEMPS EN TEMPS C'EST MA SŒUR MARTINE...
CLOD

Concilier horaires décalés et garde d'enfants, c'est possible

Dans le Finistère, une communauté de communes rurales a créé un service de garde à domicile pour des enfants dont les parents ont des horaires de travail atypiques.

Comment les parents peuvent-ils concilier vie professionnelle et vie privée, quand ils travaillent en horaires décalés (soit très tôt le matin, soit très tard le soir ou bien encore le week-end) et que les moyens de faire garder leurs enfants n'existent pas pour ces tranches horaires atypiques ? La communauté de communes de Haute-Cornouaille, dans le Finistère, a trouvé la solution, en mettant en place un système de garde d'enfants à domicile. Ce territoire rural, qui comporte un peu plus de 15.000 habitants répartis sur onze communes, s'est trouvé confronté à ce problème quand l'entreprise agroalimentaire Socopa Porcs [1], implantée à Châteauneuf-du-Faou, a développé son activité en 1998. De nombreuses familles ont afflué, qui ont été confrontées à la garde de leurs enfants, tôt le matin, l'usine ouvrant ses portes à 6 heures. Il fallait trouver une solution pour les personnes aux horaires décalés et mettre au point un système de prise en charge, qui serve de relais avant ou après l'accueil des enfants dans une structure traditionnelle (assistante maternelle, garderie périscolaire, centre de loisir, école…).

Une centaine d'enfants

Á la demande de l'usine, une première étude répertoriant les besoins des familles est conduite par une association locale. Elle confirme les difficultés des parents pour faire garder leurs enfants et l'absence de modes de garde adaptés aux horaires décalés. En 2002, elle transfert le dossier à la communauté de communes. Un comité de pilotage [2] – dont la MSA du Finistère fait partie – est mis en place et poursuit la réflexion. Une seconde étude est réalisée, en 2003, par un cabinet conseil qui confirme la première. Les statuts de la communauté de communes sont alors modifiés, pour permettre, fin 2003, la signature d'un contrat enfance avec la Caisse d'alloca-